

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 10 janvier 2020
N° de dossier.: 115805.00191/10887

Jean-Philippe Therriault
Direct +1 514 397 5103
jtherriault@fasken.com

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable - Étape B
Dossier : R-4008-2017

Chère consœur,

En réponse à votre correspondance du 6 janvier 2020, la FCEI dépose par la présente les informations suivantes relatives à la planification de l'audience prévue du 14 au 20 janvier prochain dans le dossier cité en rubrique.

- Les témoins par panel et leur qualification :

La preuve de la FCEI sera présentée par monsieur Antoine Gosselin, analyste pour la FCEI.

- Le temps prévu pour la présentation de la preuve :

La FCEI prévoit une durée d'environ quarante-cinq (45) minutes pour l'adoption et la présentation de sa preuve.

- Le temps prévu pour le contre-interrogatoire du témoin d'Énergir et des intervenants :

La FCEI prévoit quarante-cinq (45) minutes pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir. La FCEI ne prévoit pas interroger les témoins des autres intervenants, mais elle se réserve le droit d'interroger ces derniers pour une durée de 10 minutes chacun.

- Le temps prévu pour la plaidoirie :

La FCEI prévoit une durée d'environ soixante (60) minutes pour son argumentation.

- Les moyens préliminaires :



FASKEN

Le FCEI n'entend pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Jean-Philippe Therriault

JPT/dd

